



Election à la Syndicature du 28 juin 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

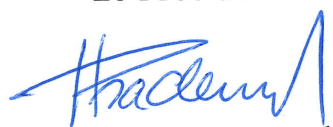
- Que seule la liste **Regula Zellweger**, comprenant le nom d'une candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- Que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- Qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Madame Regula ZELLWEGER, née le 22 décembre 1972, originaire de la commune de Fey (Vaud), domiciliée au ch. En Chanay 12, à 1271 Givrins, **élue tacitement Syndique** pour la législature 2026-2031.

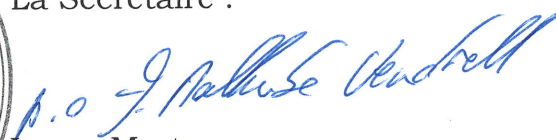
Pour le Bureau électoral

Le Président :


Hugo Pravervand



La Secrétaire :


Laure Mertens

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- Dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- Dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.